

Délibération du Comité Syndical
 Donner acte – Désignation de représentants de PMMCU au SMTBV

L'an 2025, le 7 avril à 18h00, s'est réuni le Comité Syndical Maison des Associations – 66240 Saint-Estève, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 24 mars 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMC	Présents	Mme Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Frédéric GUILLAUMON - René LAVILLE - Stéphane LODA - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Patrick PASCAL - Gérard RAYNAL - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	Absent et suppléé	M. Jean-Louis CHAMBON suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et Excusés	Mmes Cécile MARGAIL Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Jean-Luc GAMEZ - Roger GARRIDO - Théophile MARTINEZ - Georges PUIG - Max TIBAC
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - Gérard SOLER
C.C. CONFLENT CANIGOU	Absents et Excusés	MM. Daniel ASPE - M. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
	Absente et Excusée	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

Pouvoirs : M. Roger GARRIDO à Mme Armelle REVEL-FOURCADE - M. Georges PUIG à M. Jacques PALACIN

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant création du Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2024351-0001 en date du 16 décembre 2024, autorisant le retrait de la commune de Corneilla-la-Rivière de la communauté de communes Roussillon Conflent en vue de son adhésion à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL*BCLAI/2024351-002, en date du 16 décembre 2024, autorisant l'adhésion de la commune de Corneilla-la-Rivière à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

Vu la délibération, en date du 10 février 2025, portant désignation des représentants de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au sein du SMTBV,

Vu les statuts dudit syndicat,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants,

Suivant le rapport de son Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de la désignation, de M. René LAVILLE délégué titulaire et M. Gilles CLOTTES délégué suppléant au SMTBV.

PREND ACTE de la désignation de M. Gérard RAYNAL délégué titulaire en remplacement de M. Rémi GÉNIS

ARRETE la liste complète des délégués du Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant comme annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 
ID : 066-200087286-20250407-DELIBCS202532-DE

Publié le 28/05/2025 sur le site internet du SMTBV



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Délégués SMTBV

EPCI	TITULAIRES	SUPPLEANTS
C.C. Conflent Canigou	M. GUITART Henri	M. ARRO Patrice
	M. ASPE Daniel	M. NENS Sébastien
	M. LAMBERT Bernard	Mme ELLIOTT Françoise
C.C. Corbières Salanque Méditerranée	Mme ESTELA METOIS Joëlle	M. BONILLO Ludovic
	M. PALMADE Jérôme	M. PELLET Yves
C.C. des Aspres	M. DE MAURY Jérôme	M. VOISIN Thierry
	M. LEHOUSSINE Bernard	Mme LESNÉ MAYA
C.C. Haut Vallespir	M. MALIRACH Alain	Mme CHARLIN Julie
C.C. Pyrénées Catalanes	M. ASTRUCH Jean-Pierre	M. SANTANACH Michel
C.C. Pyrénées Cerdagne	M. PALLARES Christian	M. CHARRE Éric
C.C. Roussillon Conflent	M. BIANCHINI Marc	M. GARSAU Jacques
	M. DOMENECH Alain	
	M. SOLER Gérard	
PMMCU	M. BILLES Jean-Paul	M. PACULL Joël
	M. CHAMBON Jean-Louis	M. TRILLES Gilles
	M. DURAND Charles	M. TRESSSENS Julien
	M. GAMEZ Jean-Luc	M. VIGNAU Gibert
	M. GARRIDO Roger	M. ERRE Daniel
	M. RAYNAL Gérard	M. GEBHART Edouard
	M. GOT Patrick	M. SOLÉ Gérard
	M. GUILLAUME Gilles	M. CATHALA Jérôme
	M. GUILLAUMON Frédéric	Mme RICCI Michèle
	M. LODA Stéphane	M. PORTES Jean-Marie
	M. MARTINEZ Théophile	M. ALIS Francis
	M. PALACIN Jacques	Mme MARCHESI Marie-Christine
	M. PARRAT Pierre	Mme MARTIN Laurence
	M. PASCAL Patrick	M. ALSINA Laurent
	M. PUIG Georges	M. MAILLOLS Jean-François
	M. TIBAC Max	Mme RODRIGUEZ Christine
	M. TIGNERES Fabrice	M. PAYROU Georges
	M. TROUSSEU Alain	M. TICHADOR Jean-Claude
	M. VILA Robert	M. PEREZ Michel
	Mme MARGAIL Cécile	M. TORRALBA Geoffrey
Mme PASTOR-BARNEOUD Aurélie	M. LOPEZ Laurent	
Mme REVEL FOURCADE Armelle	M. CABBILLAU Alain	
M. LAVILLE René	M. CLOTTES Gilles	